



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Marc SARPAUX

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. André KUHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

**Absent(s)** : M. Jean-Claude DISSAUX.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**DOTATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE AUX SOCIÉTÉS MUSICALES -  
ANNÉE 2024**

(N°2024-509)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

**Vu** le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.216-1-2 et L.216-2 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2023-138 du Conseil départemental en date du 27/03/2023 « Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur » ;

**Vu** la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Monsieur Olivier BARBARIN, intéressé à l'affaire, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Jean-Claude DISSAUX, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'attribuer, aux 38 sociétés musicales, les subventions en nature correspondants aux instruments repris au tableau en annexe, représentant un montant total de 31 382,00 €, dans le cadre de l'aide départementale aux sociétés de musique au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 novembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**TABLEAU D'ATTRIBUTION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE AUX SOCIÉTÉS MUSICALES**

COMMUNE	STRUCTURE	INSTRUMENT	MONTANT en € HT
AIRE-SUR-LA-LYS	Harmonie Batterie municipale	Flûte traversière	695,00 €
ALQUINES	Alquines Musique	Saxo alto	1 135,00 €
ARQUES	Harmonie municipale	Cor d'harmonie	1 390,00 €
ARRAS	Union musicale des Cheminots	Cornet	414,00 €
AUCHEL	Orchestre Harmonie	Saxo alto	1 135,00 €
BOIRY-SAINTE-RICTRUDE	Association Promotion Jeunesse	Clarinette sib	492,00 €
BOUVIGNY-BOYEFFLES	École de musique	Flûte traversière	695,00 €
COURCELLES-LES-LENS	Harmonie communale L'Espérance	Clarinette sib	492,00 €
COURRIÈRES	Harmonie Hilariter et son École de musique	Saxo ténor	1 470,00 €
CROISILLES	Club de loisirs Léo Lagrange	Cor d'harmonie	1 390,00 €
DANNES	Société musicale La Dannoise	Tuba bariton	1 047,00 €
DESVRES	Harmonie Municipale La Concorde	Clarinette sib	492,00 €
DOHEM	Harmonie municipale	Clarinette sib	492,00 €
ECQ	Harmonie municipiale	Saxo alto	1 135,00 €
ÉTAPLES-SUR-MER	Musique communale	Clarinette sib	492,00 €
FESTUBERT	Harmonie municipale	Euphonium	1 390,00 €
FOUQUIÈRES-LES-LENS	Harmonie municipale	Euphonium	1 390,00 €
GONNEHEM	Harmonie et École de musique	Clarinette sib	492,00 €
GRENAY	École de musique	Clarinette sib	492,00 €
GUINES	Harmonie municipale	Clarinette sib	492,00 €
HARNES	Harmonie municipale	Clarinette sib	492,00 €
HESDIN	Orchestre d'Harmonie	Trombone complet	856,00 €
ISBERGUES	Harmonie municipale	Saxo alto	1 135,00 €
LA COMTE	Société musicale La Comtoise	Cornet	414,00 €
LE PORTEL	La musicale Porteloise	Flûte piccolo	780,00 €
LENS	Orchestre à vents	Flûte traversière	695,00 €
LUMBRES	Association Lyre et Harmonie	Cornet	414,00 €
MÉRICOURT	Harmonie municipale	Saxo alto	1 135,00 €
NOEUX-LES-MINES	Orchestre d'Harmonie	Saxo alto	1 135,00 €
OYE-PLAGE	L'Avenir	Clarinette sib	492,00 €
RINXENT	Association Cultures en Harmonie	Clarinette sib	492,00 €
ROUVROY	Harmonie	Flûte Piccolo	780,00 €
SAILLY-LABOURSE	École de musique	Cornet	414,00 €
SAINT-OMER	Association MUSIKOP	Trombone complet	856,00 €
SOUCHEZ	Harmonie	Cor d'harmonie	1 390,00 €
VIMY	Harmonie Libre	Euphonium	1 390,00 €

COMMUNE	STRUCTURE	INSTRUMENT	MONTANT en € HT
VITRY-EN-ARTOIS	Fanfare de la Lyre	Trompette	595,00 €
WIMEREUX	Harmonie municipale	Flûte traversière	695,00 €

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction des Affaires Culturelles  
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°44

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

### REUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

#### DOTATIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE AUX SOCIÉTÉS MUSICALES - ANNÉE 2024

Le Conseil départemental a fait du développement culturel, conformément à l'article L.1111-4 du Code général des Collectivités territoriales, l'une des priorités du mandat, afin de contribuer à la formation, au développement de l'autonomie et aux loisirs des habitants du Pas-de-Calais.

Qui plus est, avec son schéma départemental adopté en Conseil départemental du 27 mars 2023, il a renforcé, notamment, l'accessibilité à tous de l'enseignement et de la pratique artistique en amateur, conformément aux articles L.216-2 et L.216-1-2 du Code de l'Éducation.

Sur ces bases, chaque année, les services départementaux instruisent les demandes de dotation en instruments de musique émanant des sociétés musicales. Ces instruments sont remis par les conseillers départementaux, le plus souvent à l'occasion de la Sainte-Cécile fin novembre - début décembre.

Le type d'instrument est arrêté en concertation avec les bénéficiaires, en fonction de leurs souhaits et des contraintes de l'enveloppe financière, sous couvert des marchés en cours. Chaque société musicale est dotée, en général, d'un instrument en moyenne tous les trois ou quatre ans.

Pour le Département du Pas-de-Calais, il s'agit de permettre à la jeunesse d'avoir facilement accès aux pratiques d'orchestres. Il est donc important de promouvoir les instruments les plus usités au sein des ensembles d'harmonie. Ces instruments d'étude permettent, au fil de l'apprentissage, de développer une pratique amateur laquelle, au terme de la formation, offre au jeune musicien la possibilité d'un choix ou d'une orientation vers des instruments plus rares ou moins essentiels au fonctionnement général de l'orchestre.

C'est la raison pour laquelle il est pertinent de proposer un choix ciblé dans les différents pupitres cuivre et bois et de considérer certains instruments spécifiques comme des instruments relevant de la démarche propre à chaque société.

Pour ce faire, un marché public relatif à l'acquisition de cuivres et de bois a été lancé.

Je vous informe, qu'au titre de l'année 2024, une remise d'instruments de musique à 38 sociétés musicales, dans les conditions énoncées dans le tableau annexé, sera effectuée.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'attribuer, aux 38 sociétés musicales, les subventions en nature correspondants aux instruments repris en annexe, représentant un montant total de 31 382,00 €, dans le cadre de l'aide départementale aux sociétés de musique au titre de l'année 2024, selon les modalités reprises au présent rapport

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY